



Manuel de soutien financier pour les nouveaux gTLD

Les principes de base pour savoir comment déposer une demande de réduction de frais d'évaluation.

Version 2012-01-11

Table des matières

Introduction	1
Overview	1
Why is ICANN offering reduced application fees for certain applications?	3
Critical Dates to Know	3
Candidate Eligibility & Criteria.....	4
Evaluation Fees.....	5
Fee Schedule and Refunds	6
Application Process.....	7
Evaluation	9
Scoring Methodology.....	10
Public Interest Criteria	11
Financial Need Criteria.....	17
Financial Capabilities Criteria.....	20
Award Decisions	21
Additional Information	22
Additional Resources	22

Introduction

Le programme de soutien au candidat cherche à servir l'intérêt public général en promouvant l'accessibilité pour tous à l'Internet, ainsi que la concurrence. Il s'agit d'une initiative conjointe avec le [New gTLD Program](#) de l'ICANN dans le but de fournir du soutien financier et non financier aux candidats potentiels aux nouveaux gTLD des économies en développement.

Le présent manuel est un élément du programme de soutien au candidat. Il donne les grandes lignes du programme d'aide financière : ce qui est disponible et la manière de présenter sa candidature au soutien. Pour mieux comprendre d'autres aspects du programme, veuillez vous reporter à [Applicant Support Program](#).

L'aide financière est disponible dans la première étape du programme des nouveaux gTLD. La période de candidature est ouverte du 12 janvier 2012 au 12 avril 2012. Lors de la première étape, les organisations qualifiées peuvent demander l'aide financière par le biais du formulaire de réduction des frais ; elles peuvent passer du montant standard des frais de 185 000 USD à 47 000 USD. Il est prévu que les notifications seront disponibles en novembre 2012, et le montant de la réduction des frais sera le même dans tous les cas où l'aide financière sera octroyée.

Pour financer cet effort, le Conseil d'administration de l'ICANN a dédié 2 millions de dollars américains pour ce programme comme capital initial. Des contributions supplémentaires seront cherchées tout au long de l'année. Le nombre de réduction de frais octroyée dépendra des fonds disponibles. Les détails sur les entités pouvant contribuer à ce fonds seront disponibles prochainement.

Le programme de soutien au candidat n'assouplit pas les critères existants pour le programme aux nouveaux gTLD. Tous les candidats à l'aide financière devront compléter la candidature aux nouveaux gTLD où ils devront démontrer clairement leurs capacités techniques, opérationnelles et financières. De plus, dans le but de recevoir l'aide financière, les candidats seront évalués d'après les critères additionnels et ils devront démontrer : (1) des services prêtés dans l'intérêt public; (2) un besoin d'aide financière ; et (3) certaines capacités financières.

Depuis avril 2010, toute la communauté de l'ICANN a consacré beaucoup d'heures à développer ce programme. Le groupe de travail conjoint de soutien au candidat mérite une reconnaissance spéciale du fait du travail de ses membres du monde entier qui ont développé le [Final Report](#), à savoir la base du programme de soutien au candidat. Il a été créé suite à une [Resolution](#) du Conseil d'administration de l'ICANN à Nairobi, en mars 2010, où l'on demandait à la communauté des parties prenantes de l'ICANN de « ... *développer une approche durable pour fournir du soutien aux candidats en ayant besoin et présentant leur candidature pour l'opération des nouveaux gTLD.* »

REMARQUE MPORTANTE : La décision de présenter sa candidature au soutien financier devrait être prise avec précaution. Si une candidature au soutien financier n'atteignait pas le seuil des critères, cette candidature sera exclue de tout le programme des nouveaux gTLD, non seulement du composant de soutien financier. Les candidats devraient prendre en considération ce risque.

Résumé

Le présent manuel a été élaboré afin de fournir une assistance aux candidats souhaitant bénéficier de frais d'évaluation réduits dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Il a été conçu pour guider étape par étape le candidat qui cherche à obtenir un soutien financier, y compris avec des informations sur les dates limites clé, les critères utilisés, les processus et l'évaluation. Pour toute question concernant le processus d'évaluation des nouveaux gTLD, veuillez vous rapporter au [Guide de candidature des nouveaux gTLD](#) et à [New gTLD Program page](#)

Les candidats souhaitant demander un soutien financier devront être complètement familiarisés avec le [Guide de candidature des nouveaux gTLD](#), connaître les informations fournies dans le [Site Web des nouveaux gTLD](#) et du [Programme de soutien aux candidat](#), y compris les éléments ci-dessus inclus dans le programme de soutien financier: Le programme de soutien financier est décrit dans ces documents (le programme a subi des mises à jour qui, dans certains cas, ils ont été remplacés)

- [Processus de soutien au candidat.](#)
- [Critères pour le soutien au candidat.](#)

Des liens vers d'autres sources d'information sont fournis dans le présent document. Pour toute question, adressez vous à : newgtld@icann.org.

Pourquoi l'ICANN propose-t-elle des frais réduits pour certaines candidatures ?

L'internet est une ressource mondiale. Le programme des nouveaux gTLD encourage la diversité, la concurrence et l'innovation afin de permettre la participation de tous de manière inclusive. Le programme de soutien au candidat cherche à servir l'intérêt public général en promouvant l'accessibilité pour tous au système de noms de domaine, ainsi que la concurrence. Ce programme donne aux candidats éligibles la possibilité de bénéficier d'un tarif d'évaluation réduit de 47 000 USD au lieu des 185 000 USD correspondant au plein tarif.

Dates clé à connaître

12 janvier 2012 - Ouverture de la période de soumission de candidatures pour le Programme des nouveaux gTLD et le Programme de soutien financier.

20 mars 2012 – Dernier jour pour s'enregistrer dans le Système de candidature TLD (TAS). Les candidats non enregistrés à l'expiration de ce délai butoir n'auront pas le droit de présenter leur candidature à un nouveau gTLD ou à l'aide financière.

12 avril 2012 – Clôture de la période de soumission de candidatures pour le Programme des nouveaux gTLD. À cette date, les candidats souhaitant bénéficier du soutien financier

devront dûment remplir et présenter les formulaires de candidature pour les nouveaux gTLD ET pour le soutien financier.

30 novembre 2012 – Date limite prévue pour communiquer les notifications. À ce stade, les candidats auront reçu une de ces trois notifications possibles :

- 1) Candidat éligible (c'est à dire qu'il remplit les critères de seuil,) à qui la réduction de frais est accordée.
- 2) Candidat éligible mais à qui la réduction de frais n'est pas accordée. Dans ce cas, le candidat peut choisir de payer les 138 000 USD restants au titre des frais d'évaluation ou bien de retirer leur candidature et de se faire rembourser les 42 000 USD.
- 3) Candidat non éligible (c'est à dire qu'il ne remplit pas les critères de seuil) à qui sont refusés le soutien financier ET la candidature au programme des nouveaux gTLD est rejetée.

Si le refus d'une demande de soutien financier est établi avant le 30 novembre, l'ICANN peut, à sa seule discrétion, notifier le candidat avant cette date.

30 décembre 2012 – Dernier jour pour que les candidats « éligibles auxquels le soutien n'a pas été accordé » a) procèdent au troisième règlement des 138 000 USD restants prévu dans l'échéancier de règlements échelonnés et commencent l'évaluation initiale, ou bien b) retirent leur candidature et reçoivent un remboursement de 42 000 USD.

Critères d'éligibilité pour les candidats

Le Programme de soutien aux candidats est conçu pour apporter une aide financière aux candidats qualifiés (tel que défini dans les critères ci-dessous).

Ces critères sont indépendants de ceux détaillés dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD pour évaluer les candidats et déterminer leur capacité à opérer un registre. Le candidat doit remplir les critères du Guide de candidature aux nouveaux gTLD pour se voir accorder la gestion d'un gTLD.

Sans modifier les critères en vigueur pour un nouveau gTLD, le Programme de soutien aux candidats utilise plutôt d'autres critères pour identifier parmi les candidats au soutien financier, ceux démontrant : (1) des services prêtés dans l'intérêt public; (2) un besoin d'aide financière ; et (3) des capacités financières minimales. Les candidats au soutien ayant obtenu les meilleurs résultats par rapport à ces critères bénéficieront de la réduction significative de leurs frais de candidature.

Seule une candidature au soutien par entité ou filiale de cette entité sera considérée. Une entité peut postuler à plusieurs TLD mais ne peut présenter qu'une seule candidature au soutien financier.

Les candidats remplissant ces critères initiaux d'éligibilité et ayant réglé les 47 000 USD correspondant aux frais d'évaluation peuvent passer à l'étape d'évaluation initiale du processus de candidature aux nouveaux gTLD. Pour toute information concernant le processus d'évaluation des nouveaux gTLD veuillez vous rapporter au [Guide de candidature](#).

Exclusions / Éligibilité

Les entités souhaitant bénéficier d'un soutien financier par le biais du programme de soutien aux candidats devront premièrement faire l'objet d'une évaluation afin de déterminer leur éligibilité au programme de soutien aux candidats. Un candidat aux nouveaux gTLD sera exclu de toute possibilité de soutien financier s'il :

- présente sa candidature pour une chaîne gTLD faisant référence à une marque commerciale ; (Toutefois, les candidatures pour des noms de communautés ou d'agences gouvernementales ne sont pas nécessairement disqualifiées pour recevoir du soutien si elles ont obtenu la protection légale de la marque commerciale).
- une entité gouvernementale nationale ou fédérale ou une entité contrôlée par un gouvernement national ou fédéral.
- présente sa candidature à une chaîne gTLD constituant un nom géographique, comme décrit dans le [New gTLD Applicant Guidebook](#) ;

Les candidats remplissant les critères d'éligibilité ci-dessus seront par la suite évalués sur la base de critères spécifiques. Les candidats seront évalués à la lumière de trois critères :

- **Service d'intérêt public** (la priorité est accordée aux projets susceptibles d'apporter un bénéfice au public o à un groupe pertinent de la communauté, y compris le soutien aux différentes communautés culturelles, linguistiques ou ethniques, ainsi qu'aux communautés ayant un besoin social défini).
- **Besoin financier** (les fonds sont attribués aux entités ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des frais de candidature ou mettre en place leur projets, ou bien n'étant pas capables de collecter lesdites ressources par d'autres moyens).
- **Capacité financière** (pour s'assurer que les bénéficiaires de l'aide seront capables de gérer ces fonds et réussir à mettre en place ce projet).

Les critères sont présentés dans l'ordre dans lequel ils seront considérés par la commission, le premier test étant au cœur de l'objectif du programme de soutien aux candidats aux nouveaux gTLD.

Frais d'évaluation

Les candidats éligibles seront amenés à s'acquitter des frais en deux étapes : Un premier règlement non remboursable de 5 000 USD au titre de frais d'enregistrement au moment de l'enregistrement au système de candidature TLD (TAS) ; et par la suite, un dépôt de 42 000 USD au titre des frais d'évaluation de candidature au moment de soumettre la candidature. Veuillez consulter le site [New gTLD Applicant Guidebook](#) pour plus d'informations sur les questions relatives au paiement.

Echéancier des frais et des remboursements

- Les candidats « qualifiés et ayant reçu une réduction des frais » seront exemptés de payer les 138 000 USD restants. Aucun autre frais ou coûts associés au programme des nouveaux gTLD ne sera affecté.
- Les candidatures « ayant qualifié mais auxquelles la réduction de frais n'a pas été accordée » peuvent choisir de payer les 138 000 USD restants au titre des frais d'évaluation ou bien de retirer leur candidature et de se faire rembourser les 42 000 USD . Cette décision doit être prise dans les 30 jours suivant la réception de la communication. Les candidats qui choisissent de continuer avec l'évaluation peuvent réaliser des paiements conformément l'échéancier échelonné ci-dessous.

Echéancier des frais	Montant à payer en USD	Somme des paiements en USD
Avant de compléter l'enregistrement	5000	5000
Avant de compléter la soumission de la candidature	42 000	47 000
Dans les 30 jours après la notification de l'attribution	73 000	120 000
Dans les 30 jours après la publication des résultats initiaux de l'évaluation des candidats	28 000	148 000
Avant la signature d'un accord de registre avec l'ICANN	37 000	185 000

Figure 1 -- Echéancier des frais pour le programme de soutien au candidat

- **Remarques :** Après le troisième versement de 73 000 USD et avant la publication de l'évaluation initiale, si le candidat décide de se retirer, 65 000 USD seront remboursés.
(2) Si les délais de paiement n'ont pas été respectés, les paiements antérieurs ne seront pas remboursés et le candidat fera l'objet d'une disqualification.

- Les candidats « disqualifiés », c'est-à-dire ceux n'atteignant pas le critère de seuil décrit ci-dessus, seront exclus du programme des nouveaux gTLD. Si la candidature est disqualifiée, les 42 000 USD versés au titre de frais d'évaluation seront remboursés à moins que la SARP considère vraisemblablement qu'il y a eu des actions illicites délibérées.

Processus de candidature

Les processus de candidature autant pour le programme des nouveaux gTLD que pour le programme de soutien financier est long et exhaustif. Veuillez à entamer la procédure le plus tôt possible afin d'être sûr que votre candidature sera complétée dans les délais prévus.

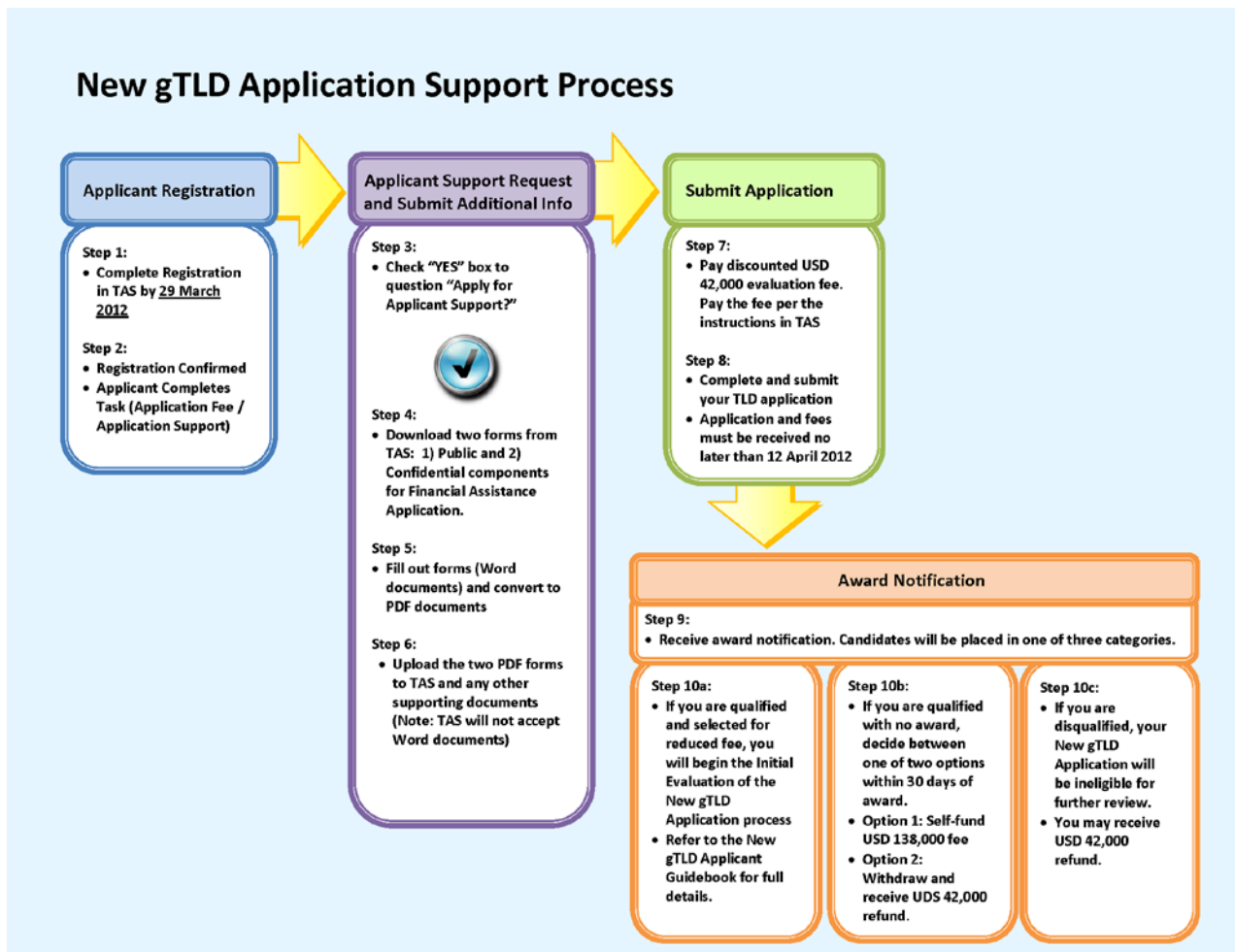


Figure 2 -- Processus de soutien aux candidatures pour les nouveaux gTLD

Étape 1 : Enregistrez-vous en tant que candidat dans le [TLD Application System](#) (TAS). Pour être éligible, vous devrez vous enregistrer le 29 mars 2012. Votre enregistrement sera considéré complet après le versement des 5000 USD non remboursables au titre de frais d'enregistrement.

Étape 2 : Une fois que le secteur financier de l'ICANN aura accusé réception des frais d'enregistrement, vous recevrez une demande (frais de candidature / demande de soutien du candidat) de payer vos frais de candidature et de faire votre demande de soutien. Cliquez la demande pour soumettre votre demande de soutien.

Étape 3 : Sélectionnez le bouton « Oui » afin d’indiquer que vous souhaitez présenter votre candidature au soutien au candidat. En cochant cette case, vous acceptez certaines conditions, y compris le refus de la candidature aux nouveaux gTLD au cas où votre candidature n’aurait pas atteint les critères de seuil établis pour le programme de soutien financier.

Étape 4 : Téléchargez les deux formulaires du TAS : (1) Composants publics et (2) confidentiels pour la candidature au soutien financier. Les deux sont des documents .doc.

Étape 5 : Remplissez les deux formulaires en incluant toute information pertinente pour chaque question. Faites la sauvegarde en .doc ou équivalent, et assurez-vous que le format soit respecté ; par la suite, transformez les documents Word en PDF. Les formulaires devront être remplis en anglais (les données de soutien peuvent être présentées en d’autres langues).

Étape 6 : Téléchargez les deux formulaires en PDF dans TAS. Le candidat peut télécharger d’autres documents s’avérant utiles pour l’évaluation. Veuillez noter que TAS n’accepte pas des documents Word et par conséquent, tous les documents doivent être sous format PDF ou d’autres formats acceptés par TAS.

Étape 7 : Après avoir complété la demande de soutien au candidat, vous serez invité à payer les frais d’évaluation réduits de 42 000 USD. Payez les frais suivant les instructions du TAS.

Étape 8 : Complétez et soumettez votre candidature TLD. Conformément aux exigences du processus de candidature aux nouveaux gTLD, la candidature doit être soumise et le règlement doit être reçu par l’ICANN au plus tard le 12 avril 2012.

Étape 9 : La décision vous sera communiquée. Les candidats seront placés dans l’une des trois catégories décrites dans l’étape 10.

Étape 10a : Si vous êtes éligible et qu’on vous a accordé la réduction des frais, vous commencerez l’évaluation initiale du processus de candidature aux nouveaux gTLD. Pour plus de détails, rappez-vous au [Guide de candidature](#).

Étape 10b : Si vous êtes éligible mais le soutien financier ne vous a pas été accordé, vous devrez choisir entre les deux options ci-dessous dans les 30 jours suivant la communication de la décision.

Option 1 : Payer les 138 000 USD restants conformément à l’échéancier de règlements échelonnés proposé par l’ICANN et commencer le processus d’évaluation initial.

Option 2 : Retirer la candidature et percevoir un remboursement de 42 000 USD.

Étape 10c : Si vous avez été considéré non éligible, votre candidature aux nouveaux gTLD sera également inéligible à toute révision postérieure. Vous recevrez un remboursement partiel de 42 000 USD à moins que la SARP évalue vraisemblablement qu’il y a eu un abus délibéré.

Évaluation

Une Commission indépendante de révision du soutien aux candidatures (SARP) évaluera la candidature au soutien financier à la lumière des trois principaux critères établis, à partir des informations fournies par le candidat. La SARP pourra, si elle le souhaite, prendre en considération la candidature aux nouveaux gTLD, les commentaires du public et des recherches indépendantes. Cependant, la candidature au soutien financier doit suffire à elle seule et les candidats ne doivent pas supposer que la SARP aura passé en revue exhaustivement leur candidature aux nouveaux gTLD. Des indications ont été fournies concernant les composantes de la candidature aux nouveaux gTLD susceptibles d'être utilisés pour la candidature au soutien financier.

Les critères sont, dans une certaine mesure, subjectifs. Cette subjectivité est jugée nécessaire pour permettre à la SARP d'aboutir à un résultat juste et d'interpréter en toute liberté et sous le meilleur jour les informations fournies. Si des efforts ont été accomplis pour systématiser le processus de notation, l'interprétation des critères reste à la seule discrétion de la SARP.

À sa seule discrétion, la SARP peut demander aux candidats des clarifications. Pour s'assurer que toutes les candidatures soient traitées dans les délais, les candidats ont deux semaines pour répondre aux questions de clarification.

Remarque : Les membres de la SARP auront accès aux informations fournies dans les candidatures aux nouveaux gTLD importantes pour la SARP. L'objectif de la SARP est d'établir si les candidats remplissent les critères établis pour le soutien financier et non pas de trancher sur les avantages relatifs des candidatures aux nouveaux gTLD. Par conséquent, les conclusions tirées par la SARP peuvent être en contradiction apparente avec les conclusions des commissions d'évaluation après l'évaluation de documents similaires. Cela est dû au fait qu'il s'agit de deux processus d'évaluation différents, qui comportent des objectifs, des critères et des processus de révision différents.

Méthodologie de notation

Les critères ci-dessous servent de base au programme de soutien au candidat. Ils sont utilisés comme critères de seuil mais aussi comme critères de classement pour les candidats éligibles. Une fois que les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points auront été identifiés, la SARP veillera à respecter la diversité en termes de langues, de scripts, de cultures, de modèles économiques et de régions au moment de la prise de décisions, de façon à ce que les bénéficiaires de la réduction des frais puissent amplifier au maximum ces bénéfices.

Seuil : Tel qu'il est décrit dans le document du [Processus de soutien aux candidatures](#), les candidats doivent atteindre un certain seuil de notation pour être éligibles à bénéficier d'un soutien financier ainsi que pour garder active leur candidature aux nouveaux gTLD. Si ce seuil de notation n'est pas atteint, la candidature au soutien financier ET la candidature aux nouveaux gTLD seront refusées.

Veillez noter qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir la note maximale pour être éligible, ni d'obtenir non plus au moins un point dans chaque catégorie. Pour être éligible au soutien financier et atteindre le seuil, le candidat doit obtenir la note minimum établie pour chaque groupe de critères, comme indiqué ci-dessous.

Pour atteindre le seuil de notation, les candidatures au soutien financier doivent au moins obtenir :

- 5 points sur 9, dans le premier groupe de critères concernant l'intérêt public.
- 3 points sur 5 dans le deuxième groupe de critères concernant le besoin financier.
- 1 point sur 2 dans le troisième groupe de critères concernant la capacité financière.

Le seuil est établi afin de décourager les abus.

Classement : Tel qu'il est décrit dans le [Processus de soutien aux candidatures](#) , les candidats ayant atteint le seuil de notation seront par la suite classés à l'aide des mêmes critères. L'ICANN a établi un fonds de soutien aux candidats. Les candidats placés au plus haut du classement pour obtenir le soutien financier bénéficieront d'une réduction des frais de 138 000 USD. Une fois le fonds initial (à ce jour 2 000 000 d'USD) épuisé, les candidats n'ayant pas obtenu une note suffisante pour bénéficier de l'aide financière sont éligibles à un soutien non financier en vertu duquel ils peuvent soit régler le montant total des frais de candidature et procéder à l'évaluation initiale, soit retirer leur candidature et recevoir un remboursement de 42 000 USD.

Critère et questions

L'établissement de critères pour évaluer les candidatures au soutien financier est décrit dans le document [Critères de soutien aux candidatures](#). Les questions ci-dessous figurant après chaque critère sont reprises dans la candidature au soutien financier. Des questions supplémentaires peuvent être ajoutées si la SARP juge que des informations supplémentaires pourraient l'aider à accomplir sa tâche.

Critère concernant l'intérêt public

Comme indiqué ci-dessous, les candidats obtiendront des points dans la mesure où ils seront capables de démontrer qu'ils remplissent les critères établis en matière d'intérêt public. Dans leurs candidatures au soutien financier, les candidats devront indiquer quels sont les critères qu'ils croient remplir. Les candidats ne doivent pas forcément satisfaire à tous les critères pour atteindre le seuil de notation ou pour être éligibles au soutien financier, mais la priorité sera accordée à ceux qui auront obtenu la note la plus élevée.

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
---	--	-------------------

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
1. Projet basé sur la communauté	<p>Le Guide de candidature aux nouveaux gTLD stipule que les candidats doivent déclarer si leur candidature relève d'un projet communautaire. Les candidats au soutien financier ayant également déclaré leur candidature comme étant communautaire seront évalués par les équipes de la SARP à la lumière des quatre critères d'évaluation avec priorité à la communauté inclus dans le Module 4 du Guide de candidature : établissement de la communauté, lien entre la chaîne proposée et la communauté, politiques d'enregistrement et soutien communautaire. Au lieu de suivre strictement la méthodologie de notation décrite dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD, la SARP mènera une révision de haut niveau afin de déterminer si le candidat satisfait à ces critères de manière générale. Les candidats remplissant de manière générale ces critères dans les quatre évaluations obtiendront 1 point. Les candidats n'ayant pas atteint ce seuil recevront 0 point.</p> <p>Il faut noter que si dans certains cas, la SARP et les Commissions d'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD de l'ICANN utilisent des critères similaires, l'objectif de la SARP est toutefois d'identifier les candidats éligibles à une aide financière destinée à réduire les barrières d'accès au Processus de candidature de l'ICANN et non pas d'évaluer la candidature aux nouveaux gTLD d'un candidat. La candidature aux nouveaux gTLD de certains candidats bénéficiaires d'un soutien financier peut en fin de compte ne pas aboutir. Étant donné que la SARP accorde la priorité à l'identification de candidats remplissant les critères établis en matière d'intérêt public et non pas à la résolution d'un ensemble conflictuel, des instructions seront données à la SARP afin qu'elle puisse interpréter avec plus de liberté les critères d'évaluation avec priorité à la communauté. À cet égard, les conclusions de la SARP concernant des projets communautaires peuvent être quelque peu en contradiction avec l'évaluation avec priorité à la communauté décrite dans le Guide de candidature que</p>	<p>1</p>

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
	<p>le candidat devra passer plus tard.</p> <p>Question : En quoi votre candidature est-elle utile pour votre communauté ?</p> <p>Cette question vise de manière générale à savoir comment le candidat fournit un service à son principal groupe d'utilisateurs. Il est possible, mais pas nécessaire, que la candidature relève d'un TLD communautaire, tel qu'il est défini dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD.</p>	
<p>2. Service d'intérêt public y compris soutien à des communautés culturelles, linguistiques ou ethniques spécifiques ainsi qu'aux communautés ayant des besoins sociaux spécifiques</p>	<p>Le programme de soutien au candidat vise les candidatures comportant un bénéfice d'intérêt public. Ce sont des candidatures qui donnent du soutien à des communautés culturelles, linguistiques ou ethniques spécifiques ainsi qu'aux communautés ayant des besoins sociaux spécifiques Les candidatures démontrant un service d'intérêt public susceptible d'améliorer les biens publics ou de promouvoir le bien-être général. Les candidats ayant atteint le seuil de notation applicable aux candidatures communautaires peuvent aussi être notés par rapport à ce critère. Il peut également être possible que des candidats n'ayant pas présenté leur candidature comme étant communautaire puissent toutefois prêter un service susceptible de bénéficier à une communauté culturelle, linguistique ou ethnique spécifique. Cela peut, par exemple, être le cas de groupes ayant subi des dispersions géographiques ou de minorités linguistiques. Les candidats capables de démontrer de quelle manière leur projet peut bénéficier à de telles communautés ou servir l'intérêt public obtiendront 1 point. Les candidats pourront fournir des documents déjà préparés pour étayer leur réponse à la question 18 (Mission/ But) de la candidature de l'ICANN aux nouveaux gTLD, mais pourront, le cas échéant, fournir également des documents supplémentaires.</p> <p>Question : En quoi le gTLD proposé sert-il l'intérêt public, améliore-t-il le bien public ou promeut-il le bien-être général de la communauté censée en être</p>	<p>1</p>

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
	<p>bénéficiaire ? Décrivez le service d'intérêt public de votre gTLD. Les questions devront inclure, entre autres, les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel(le) est l'objectif/la mission du TLD que vous proposez ? • Le gTLD proposé apporte-t-il un soutien à des communautés culturelles, linguistiques ou ethniques spécifiques (par exemple, des groupes ayant subi des dispersions géographiques ou bien des minorités linguistiques protégées par certains traités, ou des communautés ayant des besoins sociaux définis ? 	
<p>3. Prestation de services dans une langue mal desservie dont la présence sur Internet reste limitée.</p>	<p>Les candidats postulant à une chaîne qui prévoit le déploiement d'une langue dont la présence sur le Web est limitée auront la priorité pour l'obtention du soutien financier. Il peut s'agir aussi bien de petites communautés dont les scripts ont une présence très limitée sur le Web, que de communautés qui utilisent régulièrement plus d'un script mais qui peuvent être confrontées à des difficultés pour déployer deux scripts. Les candidats capables de fournir des données ou d'autres informations démontrant que leur langue n'est pas présente sur le Web, et d'expliquer la façon dont leur projet peut contribuer à renforcer cette présence obtiendront un point.</p> <p>Question : Le gTLD concerné propose-t-il une prestation de services dans une langue mal desservie dont la présence sur Internet reste limitée ?</p> <p>Si oui, comment ? Vous devrez inclure les réponses à (a), (b) et (c) ci-dessous :</p> <p>a) Identifiez la langue b) Fournissez des données ou des preuves attestant de</p>	<p>1</p>

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
	<p>la faible présence de cette langue sur le Web.</p> <p>c) Décrivez comment le projet proposé renforcera ou améliorera la présence de cette langue, y compris la façon dont, le cas échéant, les actions de sensibilisation et de communication contribueront à atteindre les résultats prévus.</p>	
4. Opération dans une économie en développement	<p>Les candidats issus de pays développés peuvent se porter candidats mais la priorité sera accordée à ceux venant d'économies en développement. L'évaluation se focalisera sur la vocation d'intérêt public des services proposés ainsi que sur la communauté bénéficiaire du projet et non pas sur la localisation des opérations principales. Les candidatures provenant de ou bénéficiant aux pays les moins avancés (<i>Least Developed Countries</i> - LDC), aux pays en développement sans littoral (<i>Landlocked Developing Countries</i> - LLDC) et aux petits états insulaires en développement (<i>Small Island Developing States</i> - SIDS), conformément à la listing of the United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA), obtiendront 2 points. Veuillez voir http://www.unohrrls.org/ pour la liste des pays se trouvant dans ces catégories. Les candidatures provenant de ou bénéficiant aux Peuples Autochtones, tels que décrits dans l'Article 1^{er} de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail et dans la Déclaration des Nations Unies des droits des peuples autochtones, obtiendront 2 points. Les candidatures provenant de et bénéficiant aux pays figurant sur la liste de pays en développement du DAES qui ne comptent pas parmi les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral ou les petits états insulaires en développement, obtiendront 1 point. Les candidats provenant de tous les autres pays (développés) qui ne comptent pas parmi les Peuples autochtones obtiendront 0 point.</p> <p>Question : Quelle est la localisation géographique du candidat et de la principale communauté censée être bénéficiaire du projet? En quoi le gTLD</p>	2

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
	bénéficie-t-il à la communauté géographique indiquée ?	
5. Soutenu par des organisations à but non lucratif, des organisations de la société civile et/ou des organisations non gouvernementales, dans le cadre de leur(s) mission(s) de service social (0-1 points)	<p>Un candidat peut étayer la mission d'intérêt public de son projet en démontrant que celui-ci est soutenu par des organisations locales ou partenaires telles que des organisations à but non lucratif, des organisations de la société civile et/ou des organisations non gouvernementales. Les candidats peuvent satisfaire à cette exigence en fournissant des lettres de soutien de ces organisations où il est indiqué de quelle manière le projet proposé contribuera à faire avancer leur mission de service social ou à servir l'intérêt public ; et des témoignages de partenaires ou donateurs/parrains du projet gTLD dont la mission est en ligne avec l'intérêt public.</p> <p>Question : Votre projet a-t-il été soutenu par des organisations à but non lucratif, des organisations de la société civile et/ou des organisations non gouvernementales, dans le cadre de leur(s) mission(s) de service social ?</p> <p>Si oui, fournissez une liste des organisations, accompagnée d'une synthèse sur le type de soutien reçu. Les lettres de soutien des organisations identifiées devraient servir à valider les affirmations. Des documents attestant de tout soutien financier ou accord de partenariat devront être fournis.</p>	1
6. Opération par une organisation à but non lucratif	<p>La priorité sera accordée aux entités ne relevant pas d'une organisation à but lucratif – c'est-à-dire, à des organisations non gouvernementales, des entités à but non lucratif, des organisations de la société civile, des fondations, des fidécimmis, des organisations animées par une mission, etc. Les organisations à but non lucratif et celles organisées de façon similaire sont éligibles à l'obtention de 2 points; d'autres organisations telles que les partenariats public-privé et les entités hybrides (par</p>	2

Critère N°1 – Intérêt Public		Points maximum
	<p>exemple celles qui sont à but lucratif/non lucratif) sont éligibles à l'obtention de 1 point.</p> <p>Questions : Le candidat relève-t-il d'une organisation à but non lucratif?</p> <p>Le candidat relève-t-il d'un partenariat public-privé ou de toute autre entité hybride ?</p>	
<p>7. Opération dans une économie en développement par un entrepreneur local ou une organisation à but non lucratif dont les bénéfices sociaux sont démontrables.</p>	<p>Si le Programme de soutien au candidat n'a pas pour but de se substituer au risque commercial conventionnel, il a toutefois le mérite de fournir un soutien à des entrepreneurs ou à des organisations à but non lucratif de pays en développement dont les projets comportent un bénéfice social démontrable mais ne pourraient jamais être mis en place sans un soutien financier. Le candidat peut démontrer que le projet comportera des bénéfices sociaux, y compris, sans s'y limiter : (1) l'investissement dans les compétences de base d'une communauté cible ; (2) la promotion de l'équilibre entre les sexes et la présence de minorités dans la communauté cible ; (3) la contribution positive aux économies nationales ou régionales. Les candidats capables d'étayer ces bénéfices sociaux à l'aide de documentation obtiendront 1 point.</p> <p>Question : Le candidat est-il un entrepreneur local ou une organisation à but non lucratif dans une économie en développement capable d'apporter des bénéfices sociaux démontrables? Décrivez en quoi le projet entraînera des bénéfices sociaux et étayez votre déclaration à l'aide de documents.</p>	1
9 points maximum ; un minimum de 5 est nécessaire		

Critère concernant le besoin financier

Un maximum de 5 points peut être attribué pour le critère de besoin financier: Les candidats seront amenés à fournir des éléments détaillant les différentes contraintes à l'origine de leurs difficultés pour acquérir et mettre en œuvre un gTLD sans assistance.

Critère n°2 – Besoin financier		Points maximum
1. Environnement opérationnel	<p>Une réponse complète doit démontrer pourquoi le candidat a un accès limité au financement et quels sont les facteurs environnementaux à l'origine des contraintes qui l'empêchent de collecter le capital initial nécessaire pour s'acquitter des frais. Le candidat peut fournir des lettres d'autres organisations de financement ayant considéré ses demandes de soutien pour ce projet ou pour d'autres. La réponse rapportera 2 points si les affirmations sont étayées par des documents spécifiques au projet de candidature aux gTLD, attestant des difficultés rencontrées par le candidat pour collecter les fonds nécessaires pour payer les frais d'évaluation ou d'autres coûts initiaux. La réponse rapportera 1 point si le candidat décrit de manière générale un environnement opérationnel difficile mais ne présente pas de documents attestant des aspects financiers du projet. Toute réponse ne justifiant pas de façon adéquate pourquoi l'environnement opérationnel pose des difficultés pour réunir le capital financier destiné à soutenir la candidature ou le projet rapportera 0 points.</p> <p>Question : Décrivez les contraintes qui vous empêchent de vous porter candidat à un gTLD et d'opérer un gTLD sans soutien financier.</p>	2
2. Taille de l'organisation	<p>Les organisations de taille petite et moyenne sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques pour obtenir des ressources humaines et financières suffisantes pour faire fonctionner leur business ou accomplir leur mission organisationnelle. En outre, ces organisations peuvent être confrontées à des coûts disproportionnés pour s'acquitter des tâches administratives nécessaires pour soumettre la candidature aux nouveaux gTLD de l'ICANN. Afin de remédier à ce problème, le Programme de soutien aux candidats accordera la priorité aux organisations de taille petite et moyenne lors de l'évaluation des candidatures. Les organisations de taille petite et moyenne, non associées à des entités plus larges,</p>	1

Critère n°2 – Besoin financier		Points maximum
	<p>obtiendront 1 point.</p> <p>Question : Le candidat est-il une organisation de taille petite ou moyenne non associée à une organisation plus large?</p>	
3. Budget du projet et ressources de financement	<p>Pour compléter la candidature aux nouveaux gTLD de l'ICANN, le candidat doit fournir des projections financières capables de démontrer qu'il s'agit d'une entreprise durable (même si le seuil de rentabilité n'a pas été atteint au cours des trois premières années d'exercice) Les candidats au Programme de soutien doivent fournir une explication écrite de leurs projections financières et une description de leurs sources de financement et de revenus afin d'identifier les volets où le soutien financier de l'ICANN pourrait contribuer à assurer la durabilité des opérations ou à réduire les risques identifiés. Les candidats devront fournir, sous forme de tableau, des informations concernant les frais opérationnels de leur organisation, ainsi que toute autre information pertinente figurant aussi dans leur candidature aux nouveaux gTLD. Les candidats peuvent également inclure des lettres de donateurs conditionnant leur soutien à l'approbation de la candidature aux nouveaux gTLD, qui attestent en même temps du manque de financement initial pour couvrir les USD 185 000 de frais de candidature. Les candidats capables d'expliquer clairement comment le soutien financier les aidera à améliorer leurs projections financières ou à atténuer les risques potentiels obtiendront 1 point. Les candidats dont les projections financières laissent apparaître un besoin de financement (ou dont les projections montrent un capital initial inadéquat et trois ans d'activité durable) obtiendront 0 point.</p> <p>Question : Expliquez pourquoi l'aide financière de l'ICANN vous aidera à assurer la durabilité de votre projet ou à réduire tout éventuel risque. La réponse devra être cohérente avec les projections financières et la description des sources de financement et de revenus.</p>	<p>1</p>

Critère n°2 – Besoin financier		Points maximum
4. Recherche de soutien financier	<p>Les candidats ayant fait des démarches pour obtenir des financements supplémentaires ou pour créer des partenariats susceptibles d'aboutir à des soutiens supplémentaires sous forme de subventions de contrepartie ou de prêts garantis, pourront obtenir 1 point supplémentaire. Le candidat peut fournir des lettres d'autres organisations ayant considéré ses demandes de soutien pour ce projet ou pour d'autres. La réponse rapportera 1 point si elle est étayée par des documents spécifiques au projet ; autrement, aucun point ne sera attribué.</p> <p>Question : Avez-vous cherché du soutien financier auprès d'autres donateurs ou partenaires, sous forme de subventions, de prêts garantis ou de fonds de contrepartie? Ces demandes de soutien sont autant de preuves attestant du besoin financier du candidat.</p> <p>Si la réponse est oui, élaborez une liste de ces organisations et fournissez une copie des réponses reçues à vos demandes de financement.</p>	1
	5 points maximum ; un minimum de 3 est nécessaire	

Critère concernant les capacités financières

Un maximum de 2 points peut être attribué pour le critère de capacités financières: Les candidats sont priés de présenter des documents attestant de leur capacité financière de base pour gérer une affaire rentable de la taille et de la complexité du registre proposé, ainsi que d'une expérience précédente en la matière.

Critère n°3 – Capacités financières		Points maximum
5. Capacités financières de base pour gérer le	Si, comme il est décrit ci-dessus, le projet du candidat doit faire preuve d'un certain besoin financier, le candidat doit toutefois démontrer qu'il possède les	1

Critère n°3 – Capacités financières		Points maximum
registre proposé de façon rentable	<p>capacités financières de base ainsi que les capacités de gestion nécessaires pour opérer de façon rentable le registre proposé dans toute sa complexité. Les candidats devront fournir une synthèse de leurs compétences, cohérente avec les réponses données aux questions 45-47 de la section concernant les capacités financières de base du formulaire de candidature aux nouveaux gTLD de l'ICANN. Les candidats devront démontrer et mettre l'accent sur leur capacité à gérer les aspects financiers et organisationnels d'une affaire de la taille de leur projet. Les candidats remplissant les conditions exigées obtiendront 1 point. Ceux ne remplissant pas les critères exigés obtiendront 0 points.</p> <p>Question : Comment la structure financière de votre organisation vous permettra-t-elle de gérer avec succès un registre avec le soutien financier de l'ICANN ou autre ? La réponse doit être cohérente avec les informations fournies dans la candidature aux nouveaux gTLD.</p>	
6. Projets précédemment mis en place	<p>Les candidats ayant des expériences réussies dans la gestion d'organisations et de projets d'une telle complexité auront la priorité. Les candidats capables de fournir des documents attestant de leur expérience passée dans la gestion de programmes obtiendront 1 point.</p> <p>Question : Avez-vous mis en place du point de vue budgétaire des projets semblables à celui de votre gTLD en termes de complexité et de taille ? Si la réponse est positive, fournissez une liste avec une description de chaque projet.</p>	1
2 points maximum ; un minimum de 1 est nécessaire		

Prise de décision

Au cas où le financement disponible ne serait pas suffisant pour accorder des réductions de frais à tous les demandes faites de bonne foi (c'est à dire, aux demandes ayant atteint le seuil de

notation exigé), le système de notation permet à la SARP de classer les candidatures éligibles et d'accorder le soutien financier à celles remplissant au mieux les trois critères établis. Une fois que les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points auront été identifiés, la SARP décidera à sa discrétion d'assurer la diversité en termes de langues, de scripts, de cultures, de modèles économiques et de régions au moment de la prise de décisions, de façon à ce que les bénéficiaires de la réduction des frais puissent amplifier au maximum ces bénéfices.

Un seuil de notation assez élevé a été établi pour minimiser les actions illicites potentielles. Les candidats ayant obtenu une note suffisamment élevée bénéficieront d'une réduction des frais, qui passeront donc de 185 000 USD à 47 000 USD. Les candidats remplissant les critères exigés en matière de besoin financier et d'intérêt public mais n'ayant pas obtenu une note suffisamment élevée pour bénéficier du soutien financier de l'ICANN auront la possibilité de payer les USD 138 000 restants au titre des frais d'évaluation et de continuer avec le programme de candidature aux nouveaux gTLD. Il n'y a pas de sentences partielles. Aucun mécanisme d'appel n'est prévu en dehors des mécanismes disponibles de manière générale au sein de l'ICANN.

Informations complémentaires

Processus de consultation publique – les parties publiques de toutes les candidatures seront publiées vers le 1 mai 2012, y compris celles ayant demandé le soutien financier. Les commentaires sur le « besoin financier » ou « l'intérêt public » des candidats au programme de soutien aux candidats seront mis à la disposition de la SARP.

Pas de procédures d'appel - La décision de la SARP est considérée comme définitive si bien qu'aucune procédure d'appel n'est prévue. Veuillez vérifier votre éligibilité avant de soumettre votre candidature.

Etablissement de rapports - Afin d'assurer l'amélioration continue du programme, les candidats bénéficiant du soutien seront priés de coopérer avec des études économiques, y compris des études relatives aux effets des réductions des frais.

Ressources complémentaires :

Guide de candidature des nouveaux gTLD : <http://newgtlds.icann.org/applicants/agb>

Programme de soutien aux candidats : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/candidate-support>

Système de candidature TLD : <http://newgtlds.icann.org/applicants/tas>

Page Web du Programme des nouveaux gTLD : <http://newgtlds.icann.org/>

Glossaire des termes utilisés couramment dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/glossary>

Des ressources gratuites seront disponibles pour vous aider avec les parties techniques ou financières de votre candidature. Veuillez visiter la page Web de l'ICANN <http://newgtlds.icann.org/applicants/candidate-support>, conçue pour mettre en rapport les candidats en quête d'assistance et les organisations intéressées à leur venir en aide.